

la haine envers le vélo ? C'est la question posée lors du dernier conseil municipal par Denis Tisserand, conseiller municipal de la liste Seloncourt dynamique et solidaire.

Le code de la route stipule que les sens interdits situés dans une zone limitée à 30 km/h sont utilisables en double sens. Or, les rues du Centre, du Presbytère et du Château d'eau sont maintenant ornées de panneaux « Y compris vélos » interdisant la circulation des vélos à contresens. Denis Tisserand s'est donc inquiété de cette mesure contraire au code de la route prise en commission voirie et prise sans arrêté municipal. Il a de plus demandé le coût de cette signalisation.

Le conseiller municipal souriant a agacé le maire Daniel Buchwalder qui lui a répondu vertement que, comptable de la sécurité, il avait lui-même pris cette décision pour protéger les cyclistes et que ce problème ne pouvait être traité en conseil municipal. Il devait d'une discussion en commission voirie.

Le conseiller municipal Savorgnano de SDS avait évoqué les possibilités de sécurisation des passages pour piétons, suite au grave accident de Seloncourt. La commission voirie va s'emparer du problème.

Le conseiller municipal Anblin, de la liste Seloncourt énergie nouvelle, s'est inquiété de l'impact du lotissement de la rue des Jonquilles sur la pollution des eaux usées qui semble déjà limite à l'heure actuelle. Il lui a été répondu que les services de PMA ne s'étaient pas occupés de ce nouvel apport.

Le conseiller municipal de SDS a critiqué la réponse apportée à la question de l'équipement wi-fi des salles de réunion mises à la disposition des habitants. La réponse donne un coût exorbitant sans commune mesure avec des solutions plus souples et cependant prévues par la législation. Les utilisateurs seront obligés d'assumer un accès 4G pour connecter leur ordinateur portable.

Le conseil municipal du 06/03/2016, nouveau policier municipal présentée au conseil 06/03/2016

Le conseil municipal a commencé par la présentation du nouveau gardien de police municipale Laure Bessière, venue épauler Vincent Lenoir. Le conseil lui a permis de faire la connaissance de l'ensemble des élus.

Pendant le débat d'orientations budgétaires, le conseil a adopté un certain nombre de délibérations à l'unanimité. Jean-Luc Michard a été élu à la commission finances ainsi que René Rigoulot à la commission environnement.

René Rigoulot est élu en tant que délégué suppléant au sivu gaz-sygam et à l'association départementale des communes forestières de la région de René Rigoulot.

Une subvention de 2.500 € est octroyée à l'association West origins pour l'organisation d'un festival multimédia qui aura lieu le 10/03/2016.

La mission « conseil en énergie partagée » de PMA est approuvée. Coût 0,22 € par habitant. Le conseil municipal a validé les effectifs des services communaux est actée.

entre l'Agence de développement et d'urbanisme, PMA et la commune, concernant l'accès à des données est approuvée. Pas de contrepartie financière.

Plans de parcelles afin de régulariser l'alignement de la rue des Combes sont validés.

Montants de subventions pour un montant de 568.000 € destinées à la réhabilitation du centre culturel sont validés. Les travaux sont estimés à 1.072.000 € TTC.

Subventions pour le festival de jazz sont approuvés.

Plans de voirie et une partie de la rue du Château d'eau sont intégrées dans le domaine communal tandis qu'une partie de la rue

est signée avec Orange pour l'enfouissement des réseaux rue Viette.

Montants de subvention est envoyée au conseil départemental pour des aménagements de sécurité de voirie, tandis qu'une subvention pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

Subvention au soutien à la construction sur Montbéliard d'une nouvelle clinique privée a été approuvée.

Orientation budgétaire sans surprise 05/03/2016

En conclusion, le maire Daniel Buchwalder a donné le ton : « La baisse sans précédent des dotations de l'État aux collectivités locales (dans), initiée depuis 2014 reste le point le plus notable de la préparation du budget de 2016. Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, nous avons recherché toutes les possibilités d'économies qui nous étaient offertes afin de garantir un autofinancement à un niveau suffisant, préserver la qualité du service, maintenir un niveau d'investissement convenable et maîtriser la dette. »

Les boulons se serrent : les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,84 % par rapport au budget supplémentaire de 2015 à 5.706.456 € et les recettes resteront relativement stables (+ 0,26 %) à 5.706.456 € déterminant ainsi un excédent de 550.091 €, en augmentation de 11,8 %.

Les contributions des ménages sont maintenues à leur niveau 2015, soit 10,78 % pour la taxe d'habitation, 19,75 % pour le foncier bâti, 10,78 % pour le foncier non bâti et la taxe sur l'électricité est inchangée.

En conclusion, le total des dépenses envisagées est de 1.689.876 € comprenant 487.000 € pour les bâtiments dont 200.000 € pour la médiathèque, 393.938 € pour la voirie dont 140.000 € pour l'enfouissement des réseaux rue Viette, 15.000 € pour la culture, 9.600 € pour la culture, 10.448 € pour la vie associative, 9.480 € pour la jeunesse, 5.000 € pour l'urbanisme, 25.000 € pour la jeunesse. Pour assurer ce programme auquel il faut ajouter d'autres dépenses comme le remboursement de la dette, il faut emprunter pour un montant de 734.925 €.

Le montant de la dette début 2016 est de 347 € par habitant, et sera de 390 € à la fin de l'année, montant inférieur aux moyennes départementales et régionales des communes de la strate.

Le conseil municipal est dynamique et solidaire tout en reconnaissant les points positifs de ces orientations budgétaires à savoir la maîtrise des dépenses, les travaux en régie, la réintégration des charges de ménage en interne grâce à des contrats aidés, la réduction des dépenses de fonctionnement, plus, regrette le manque d'investissements pour réduire les dépenses énergétiques et l'absence de chantier marquant de l'année de la mandature. Le groupe appelle également la municipalité à ménager les subventions aux associations et à résoudre les problèmes de la sécurisation des piétons et de la circulation des cyclistes.

Résistance 04/03/2016 Seloncourt en résistance À Seloncourt, les élus ne comprennent pas la distorsion entre les grands projets de la commune, lequel prétend prioritaires les moyens donnés à l'Éducation et les coupes franches dans les effectifs annoncées par l'académie. Le projet de loi est menacé de suppression à l'école maternelle Mognetti (nos précédentes éditions) de Seloncourt. La résistance est maintenue.

« Mon école... » 03/03/2016

Le projet de loi est à l'ordre du jour initial, et a été rédigée dans l'urgence mais le conseil municipal a adopté mardi soir cette motion impromptue à l'unanimité. « En date du 16 février 2016, Monsieur l'inspecteur d'académie informe le maire de Seloncourt de son intention de supprimer un poste d'enseignant à l'école maternelle Charles-Mognetti, à compter du 1er septembre 2016. Nous, élus de Seloncourt, ne pouvons pas accepter fermement à cette mesure pour les raisons suivantes : elle s'appuie sur une prévision d'effectifs à court terme, qui ne prend pas en compte les évolutions prochaines de l'offre de logements sur la commune. Un programme de six logements est d'ores et déjà en cours, et un programme de quarante logements devraient être lancés dans les prochains mois. La commune dispose d'un compte de l'accueil des enfants de moins de trois ans (11 enfants accueillis) qui constitue une offre de service appréciable

ports financiers importants consentis par la ville pour la rénovation récente de cette école, et les moyens matériels et humains pour le bien des enfants et le confort des enseignants.

de cette décision serait un signe particulièrement négatif, alors que les pouvoirs publics insistent sur la priorité des moyens à l'Éducation.

conseil municipal de Seloncourt réuni en séance ordinaire demande instamment à Monsieur l'inspecteur académique de l'expression d'un poste d'enseignant qui conduirait à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Charles-Mognetti. »
groupe scolaire Mognetti 01/03/2016

maternelle de 125 élèves voit son horizon s'obscurcir suite à une lettre lapidaire, datée du 16 février, émise par l'inspecteur dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire... Je vous informe que j'envisage la mesure suivante à compter du 1er septembre : l'école maternelle Mognetti, retrait d'un emploi de professeur des écoles (5e poste) ».

sur la prévision d'une perte de dix élèves lors de cette rentrée.

Buchwalder est monté rapidement au créneau et a répondu à l'inspecteur d'académie «... Je ne peux que m'opposer fermement sur les raisons suivantes : elle s'appuie sur une prévision d'effectifs à court terme qui ne prend pas en compte les évolutions démographiques de logements sur la commune... Elle ne prend pas en compte l'accueil des enfants de moins de trois ans (11 enfants) qui constitue une offre de service appréciable pour nos concitoyens... J'ajouterais que cette décision serait un signe particulièrement négatif, alors que les pouvoirs publics insistent sur la priorité des moyens qu'ils entendent donner à l'Éducation ».

Valérie Beauseigneur, présidente des parents d'élèves de Seloncourt et Agathe Regnault, chef de file pour le groupe de parents, ont rejoint le maire dans sa démarche : panneaux explicatifs et banderole revendicative à la porte de l'école et pétition circulaire adressée aux parents concernés.

Le groupe scolaire est de 125 élèves composé de 5 classes : une de 11 tout-petits plus 15 petits, une de 26 petits, une de 26 moyens et 14 grands et une de 24 grands. Si on prend la comptabilité académique, $125 - 11 = 114 - 10 = 104$. Ce qui justifie la mesure.

Les tout-petits qui l'année prochaine seront des petits vont être remplacés par d'autres en provenance de la crèche. En effet, cette école doit conserver dans ses effectifs, des enfants de plus de trois ans. Si l'école maternelle ne peut plus accepter à la rentrée, ces enfants de cet âge durant l'année scolaire, on peut imaginer la panade dans laquelle seront plongés les parents.

L'incertitude est incertaine car les inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine commencent ce 1er mars. Elle ne prend pas en compte l'évolution démographique de la commune, liée à la modification de l'offre de logements situés dans le périmètre de l'école : six logements prévus en 2016, 40 logements rue d'Audincourt et 42 rue du Général-Leclerc pour 2017.

M. Barbier et le sénateur Martial Bourquin ont été pressentis pour soutenir la position du maire et des parents d'élèves.

Les instances académiques départementales des 3 et 11 mars permettront de voir la suite à donner à cette menace. Menu législatif
séance du conseil municipal 30/01/2016

La décision a évidemment influé sur la tenue d'un conseil municipal, mais il y avait aussi un poste de conseiller à remplacer. Comme il n'y avait plus de candidat, Irène Tharin a démissionné de son poste de maire pour raison de santé, René Rigoulot a cessé son activité de conseiller municipal. Pour la liste de Seloncourt avenir, l'ordre a désigné Jean-Luc Miesk. Ce dernier a donc été intronisé au conseil. C'est un « ancien » qui était déjà lors de la précédente mandature et faisait déjà partie des commissions finances et environnement.

Après un petit nombre de délibérations, cela à l'unanimité. Le principe de l'attribution d'une indemnité lors d'un départ volontaire a été approuvé et son montant, limité dans le cadre de la loi, sera déterminé par la négociation avec le service. Une modification du temps de travail d'un agent au service animation a été entérinée ; un spectacle de conte pour le 5 février a été programmé. Une œuvre venue au collège d'un auteur dans le cadre du prix des incorruptibles.

Le conseil municipal de Seloncourt dynamique et solidaire a profité de la séance pour poser quelques questions : l'équipement wi-fi des salles de réunion, l'aspect des arrêtés municipaux concernant la présence des poubelles sur la voie publique, l'état calamiteux du point de recyclage.

M. Barbier, l'adjoint en charge des bâtiments, prend en charge le problème de l'équipement wi-fi des salles de réunions. La police municipale a pris une action pour rappeler au civisme les citoyens indécents qui laissent traîner leurs poubelles et quant au point R de la rue, le problème de l'enlèvement du container incendié qui est programmé, le problème des dépôts sauvages risque de perdurer car seule l'implantation d'un conteneur est susceptible d'y apporter un début de solution. Vœux : en 2016, la modestie est de mise 29/01/2016

assistance importante comportant de nombreuses personnalités que le maire Daniel Buchwalder a présenté ses vœux à la lignant la difficulté de faire échapper des sentiers battus cet exercice annuel. Il y a réussi. Il a remercié chaleureusement les maîtres du rayonnement de la commune, industriels, artisans, commerçants, professions libérales, enseignants, membres du conseil municipal, mais aussi le personnel communal, les élus de la commune, du département, de la région, les parlementaires, les services de l'État. Bien par cet inventaire exhaustif, que la partie fait le Tout.

présentée à Maryline Chalot, l'adjointe à la culture et à la communication. Cette dernière s'est appuyée sur un diaporama fort intéressant pour offrir une rétrospective de l'année écoulée et, par un discours remarquablement clair, a exposé l'action future de la commune. Les grands principes de l'équipe municipale en place : « Assurer un effort continu dans le domaine social, la politique en faveur des jeunes, de la culture et des associations ; donner à nos services municipaux des moyens humains et matériels suffisants pour offrir une qualité de service de qualité à nos concitoyens ; conserver des dépenses d'investissements soutenues et équilibrées, qui assurent l'amélioration du patrimoine, de l'environnement et du cadre de vie, préparent l'avenir et contribuent au soutien de l'activité économique ; réduire la dette à un niveau compatible avec nos ressources, sans compromettre l'avenir ; maintenir une fiscalité qui évolue de manière responsable ».

Le maire a conclu la cérémonie en adressant une affectueuse pensée à Irène Tharin et en formulant des vœux à tous ceux qui œuvrent pour la qualité de vie que nous souhaitons préserver pour tous les Seloncourtois, que notre ville reste une commune attractive.

Travaux du paysage communal cette année 29/01/2016

Les arbres de la rue Viette seront enfouis au printemps. C'est seulement en 2017 que les enrobés de la rue Viette et de la rue du Centre seront refaits dans la continuité du centre-ville.

La réfection des berges du Gland, rue de la Pâle, auront lieu à partir du mois d'avril.

La rue de la Pâle sera condamnée pour extension des Ets Galvanoplast.

La rue de la Pâle sera remise en double sens avec aménagement du carrefour avec la rue de la Pâle.

La médiathèque sera construite dans le centre culturel. Ouverture en septembre.

Les locaux sociaux et deux cellules commerciales seront aménagés dans l'immeuble ex-Senger avec début des travaux en février.

Le bâtiment dépendant de la maison de santé, sera érigé sur la place de la Patriote.

Le bâtiment à l'arrière sera aménagée par Néolia, avec démolition de la maison et construction de logements sociaux et d'autres en accession.

Créer une station de lavage et un « drive ».

On va lotir 15 parcelles, rue des Jonquilles (terrain de la ferme Monnier). La maison Âges et vie, un éden pour les seniors

En termes de fonctionnement, la structure pour la retraite des seniors de Seloncourt est à son rythme de croisière, terme utilisé à dessein. Les onze pensionnaires des deux modules de sept studios mènent une existence dans un endroit idyllique : l'immeuble est agréable, l'espace est vaste et bien agencé, le cadre de vie sur la promenade Charles-de-Gaulle, et près du parc de la Panse invite aux sorties et au club des Glycines, avec leurs distractions, sont tout proches. Le centre-ville est à quelques pas, permettant de faire ses courses.

En plus de ceux que l'on peut qualifier d'horizontaux, s'en ajoutent d'autres, verticaux cette fois, car les pensionnaires ont noué des relations avec les habitants du centre-ville. L'immeuble qui n'hésite pas à venir partager les agapes régulièrement organisées. En effet, tous les anniversaires et toutes les fêtes sont célébrées. Et à cela s'ajoute l'action des six auxiliaires de vie - « elles sont adorables », dit un membre de la famille d'une résidente. Les auxiliaires de vie internes et deux extérieures ne ménagent pas leurs efforts pour rendre la vie des pensionnaires agréable, tout en leur conservant une autonomie possible ainsi qu'une ouverture au monde.

Les pensionnaires participent à l'élaboration des repas pris en commun et à quelques menues tâches ménagères. Ils ont également des sorties pique-nique et des visites d'autres structures Âges et vie.

Les auxiliaires de vie, qui ont été spécialement formées à ce métier, ont une fois par trimestre un séminaire avec une psychologue afin de discuter de leur expérience et de les aider éventuellement à résoudre un cas épineux. Il est à signaler que les auxiliaires de vie extérieures, dont le service n'est pas complet, peuvent proposer leurs services aux résidents de l'immeuble et qu'il existe, dans chaque module, un huissier qui accueille des personnes pour un séjour limité dans le temps. Une nouvelle médiathèque pour la rentrée 2016 26/12/2015

Le bâtiment qui la fréquente et qui le savent bien, la médiathèque actuelle, quoique très agréable, souffre d'un déficit d'espace vital.

problèmes d'exploitation. En effet, séparés d'un étage, l'espace jeunesse de 70 m² et celui réservé aux adultes de 83 m², son rapport aux volumes traités, ne favorisent pas le mixage des collections, empêchent la convivialité d'un moment de lecture et à l'ubiquité du personnel de permanence.

La médiathèque compte 950 membres actifs qui empruntent 42.000 documents par an. Sur un nombre de documents de 10.000, un tiers est sorti en permanence mais cela n'empêche pas le nécessaire recours à une réserve qui pour l'instant est répartis dans tous les bureaux du bâtiment. Cette situation implique des pertes de temps quand il s'agit de retrouver un document mis en stock. Insupportable lors des vacances d'été lorsque le niveau des prêts est au plus bas, car là, ce sont plus de 3.000 documents qui sont dispersés dans des rayonnages.

La nouvelle salle de spectacles pour la future médiathèque résoudra tous ces problèmes de basse logistique puisque la surface sera de l'ordre de 280 m² et apportera des possibilités d'agencement qui ont déjà déchaîné les neurones du personnel. En plus, le projet sur le plan bâtiment apporte également bien des avantages : la visibilité du service, son accessibilité, la qualité de l'ensemble de l'immeuble, l'accroissement de la luminosité, l'embellissement de la vue, le renforcement de l'isolation. Bref, qu'en pensez-vous maintenant quand et combien ? Dans la configuration ciel bleu, le début des travaux est prévu en avril 2016 et leur achèvement sera en août pendant la période de fermeture et l'ouverture de la nouvelle structure aura lieu pour la rentrée de septembre. Le montant total de l'opération est estimé à 176.600 €. Des subventions de 45.500 € ont été demandées à l'État et de 29.300 € à la commune. Le reste de 101.800 € TTC sera financé par le département.

La salle des Cossies et de la salle polyvalente palliera la perte de la salle de spectacles somme toute assez peu utilisée. Quant aux espaces libérés au sein du centre, elle aura forcément une orientation culturelle et un groupe de travail va se mettre en place pour définir la nouvelle intercommunalité : le non du conseil au SDCI 18/12/2015

La nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) se propose de rationaliser l'intercommunalité en accroissant le nombre de groupements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de faire passer de 5.000 à 15.000 le nombre des habitants de ces groupements. Aussi le préfet a proposé un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) dans lequel les communes des Balcons du Lomont -12 communes pour 6.044 habitants-, du Pays de Pont-de-Roide -11 communes pour 8.000 habitants-, des Trois Cantons (Montenois) -11 communes pour 7.671 habitants-, de la Vallée du Rupt -13 communes pour 4.999 habitants- et de la PMA -29 communes pour 117.015 habitants- sont regroupés.

Cela peut imposer à PMA d'évoluer, car satisfaisant aux obligations, mais les conseils municipaux sont sollicités pour donner leur avis sur ce qui concerne leur commune par délibération.

Le groupe Seloncourt dynamique et solidaire a pris la parole pour soutenir la proposition du préfet en soulignant sa cohérence et le fait que les représentants de ces cinq EPCI travaillant déjà ensemble au schéma de cohérence territoriale du Nord-Doubs. De plus, la création de la commune de Montbéliard renforcerait sa position dans la constitution du pôle métropolitain dont feront partie Belfort, Delle, Héricourt et Seloncourt.

Le groupe Seloncourt avenir a défendu la thèse inverse en soulignant « le caractère quasi inconstitutionnel de la loi NOTRe (qui ne permet pas d'administrer librement par des conseils élus) et dont la complexité des textes laissent sans réponse, de la part des services, de nombreuses questions que se posent les collectivités. Dans le cas du SDCI proposé par le préfet, l'hétérogénéité des compétences et la complexité de l'organisation des territoires est telle que les enjeux ne peuvent être que mal pesés si on agit dans la précipitation ». De plus, la représentativité de chaque commune pose un véritable problème dans la nouvelle entité proposée. Peut-on imaginer que la commune de Seloncourt avec 2.600 habitants pèse le même poids que Dannemarie-lès-Glay avec 108 habitants ? La majorité dit non au bouleversement de l'organisation territoriale.

Le groupe Seloncourt énergie nouvelle s'est abstenu lors de ce vote. **Autres délibérations** - La prise en charge des dépenses d'investissement pour le budget primitif 2016 a été autorisée dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015.

Les tarifs 2016 ont été adoptés, soit une hausse de 1,5 % en moyenne. Les tarifs concernant la crèche et la scolarité ne sont pas encore adoptés et seront alignés sur l'année scolaire. Le groupe SDS objectant toutefois que l'accueil fin de classe ne devrait pas être facturé aux parents.

La demande de l'indemnité du maire pour cause de cumul avec un poste de vice-président de PMA a été votée. Les deux groupes d'opposition ont été entendus.

Le conseil municipal 01/11/2015

La délibération du budget supplémentaire 2015 qui a vu le groupe Seloncourt dynamique et solidaire (SDS) voter contre, d'autres décisions ont été adoptées à l'unanimité.

Une somme de 350 € a été attribuée à la personne qui dispense bénévolement des cours d'informatique dans le cadre des Espaces

s.

Le conseil de 966 € a été allouée au receveur municipal pour ses services.

de 889 €, correspondant aux droits de place de la brocante a été octroyée aux Amis du vieux Seloncourt.

poste à la voirie, au titre du dispositif contrat unique d'insertion, a été actée.

Questions au conseil s'est ensuite déroulée.

S'est d'abord enquis du sort de l'immeuble Senger et a demandé le respect strict des accords prévus (remboursement des pour la commune et indemnités de retard) dans le cas du non-respect du délai de livraison des cellules commerciales à la été répondu que le promoteur actuel avait été le seul à accepter de prendre ce dossier et qu'il prenait du retard suite à une objet qui implique celle du permis de construire.

à un point sur le devenir du terrain laissé libre par la démolition de la Patriote et demandé si sa proposition d'un autre pour le projet d'occupation de ce terrain avait été étudiée. La réponse a été claire : le terrain n'est toujours pas vendu, le projet n et uniquement celui-là, et ne semble pas avancer.

été à propos d'un courrier reçu par certaines associations en provenance de Girodmédias à qui le conseil a octroyé la elle qui réclamait une somme d'argent pour établir cette signalétique. SDS a été tranquilisé : la signalétique de ces associations publics, c'est donc la mairie qui prend en charge les coûts.

la question sur les démarches de la commune pour l'accueil des réfugiés. Il a été répondu que le courrier de la mairie donna conseil d'une famille, adressé au sous-préfet, n'avait toujours pas eu de réponse et que les déclarations de volontariat d'aide de s ou d'associations n'étaient pas légion.

à la suite donnée à la requête des commerçants de la place de la mairie pour obtenir des places de parking. Deux places « viennent d'être matérialisées devant les commerces.

gies nouvelles (SEN) a posé la question de l'évolution du dossier concernant les pistes cyclables sur le territoire de la com que le dossier n'était pas encore sorti des mains de PMA. Le budget supplémentaire adopté lors du dernier conseil municipa

supplémentaire sans surprise que le maire Daniel Buchwalder a présenté. Par rapport au budget initial, les dépenses de augmentent de 65.462 € pour atteindre 5.199.949 €, chiffre bien inférieur aux 5.439.107 € constatés en 2014, dû à 417.981 nelles. On constate cependant une nette augmentation du total des rémunérations du personnel communal (2.913.739 € e .203 € en 2014), due à la reprise du personnel s'occupant des activités périscolaires et à une envolée de près de 100.000

fonctionnement baissent quant à elles de 29.613 €, à 5.691.707 €, chiffre à comparer aux 6.073.850 € réalisés en 2014 dan : 430.225 € de produits exceptionnels. Il est à noter que la hausse des impôts directs (assiette et augmentation décidée) ne s la baisse de la DGF de l'État.

fonctionnement de l'exercice 2015 sera donc de 491.758 €, en net recul par rapport aux 634.744 € constatés en 2014.

stissement passe à 2.148.590 € financés par le report du résultat 2014 (943.354 €), l'excédent de fonctionnement 2015 (49 ns et autres recettes pour 637.577 €, et un recours à l'emprunt ramené à 75.901 €. L'état de la dette sera de 2.110.937 € a baisse par rapport aux 2.330.565 € du 1er janvier 2015.

court dynamique et solidaire a contesté ce budget en soulignant que les dépenses d'investissement, constituées d'ailleurs c ts de 2014, voire antérieurs, étaient réduites à leur plus simple expression et que pour réaliser ce programme, il n'était nul er les impôts et de réduire les subventions aux associations.

que cette année marquait une pause, que la majorité avait fait preuve de son dynamisme par son action passée et que l'effo ociations s'apparentait à celui demandé par l'État aux communes. Brèves de conseil 08/10/2015

missions.- Toutes les commissions comportent quatre ou trois représentants de la majorité, un de SDS, un de SEN et est é es extérieurs apparentés à la majorité, un de SDS, et un de SEN. Cette représentation a été approuvée à l'unanimité.

S.- A bulletins secrets, Françoise Paicheur, Michel Ganzer, Catherine Jacquot, Jean Foresti, Lysiane Mabire, Alain Savorgn d de droit Daniel Buchwalder, ainsi que les membres non élus désignés par le maire : Françoise Vernerey, Arlette Doch hèle Valiton, Hélène Gigon et Danièle Crosse.

la modification des statuts du syndicat du gaz de la région de Montbéliard afin de les mettre en adéquation avec les évolutio é validé à l'unanimité.

la subvention de 150 € est octroyée à l'association « Distraction des malades » qui mène des actions auprès des malades

de Montbéliard.

complémentaire de 200 € est allouée à la fanfare de Vandoncourt pour ses participations aux manifestations de Seloncourt. L'entente de collaboration entre les polices municipales d'Hérimoncourt et de Seloncourt est reconduite. Le groupe SEN demande l'harmonisation des plages horaires communes.

Le recrutement d'un policier municipal supplémentaire est approuvé à l'unanimité.

Le principe de déclaration préalable pour le ravalement des façades est maintenu malgré le décret du 27 février 2014 supprimant ce principe. Ce principe de déclaration préalable permettra une subvention de la municipalité à certaines conditions.

Les demandes de subventions de 45487 € auprès de l'Etat et de 29283 € auprès du conseil départemental sont approuvées.

Le conseil municipal reconstruit la médiathèque dans le même bâtiment. Le conseil municipal reconstruit ses commissions 05/10/2015

Après les élections intervenues à la suite de la démission du maire Irène Tharin, le conseil municipal de mardi a procédé à l'adoption de son règlement intérieur dans le cadre réglementaire de son fonctionnement.

Le conseil municipal au maire.- Le groupe Seloncourt dynamique et solidaire a dénoncé l'absence d'une commission d'appui ainsi que la municipalité d'un manque de transparence. Il a été rétorqué qu'une commission n'avait pas de raison d'être dans le cadre des limites de délégations, que toutes les opérations se faisaient dans le cadre d'un budget connu et que tous les dossiers étaient traités avant d'être soumis au conseil municipal élu en faisant la demande.

Le règlement a été adopté avec les voix de la majorité.

Règlement intérieur.- Ce document fixant les règles de la vie communale définit les différentes commissions permanentes qui ont été supprimées par rapport à la situation antérieure : affaires sociales et communication. SDS est tout de suite monté au conseil municipal pour dire qu'elles existaient depuis longtemps, que leur suppression empêchera le débat en conseil municipal et que ces deux commissions sont des bases de la gestion communale.

Le conseil municipal dit que la commission des affaires sociales et de la famille était redondante avec l'activité du CCAS. Quant à la communication, il a été décidé de passer aux corrections orthographiques des bulletins municipaux.

Le règlement stipule également la place disponible pour la communication des trois groupes dans les bulletins municipaux : 1800 caractères pour Seloncourt avenir, 1300 pour Seloncourt dynamique et solidaire et 550 pour Seloncourt énergie nouvelle, c'est-à-dire une place proportionnelle aux voix obtenues aux élections. Les deux groupes d'opposition se sont opposés à cette nouvelle règle et ont demandé l'abrogation du règlement intérieur.

Le règlement a été approuvé avec les voix de la majorité. Le conseil municipal et les migrants : des positions entre oui, non, peut-être

Les membres du conseil municipal constituant le conseil ont débattu durant la dernière séance de l'accueil des réfugiés syriens. Tout en déplorant la situation des populations, ils ont chacun une position bien différente.

Le groupe Seloncourt énergie nouvelle, par la plume de Jean-Pierre Tremblin, estime que « le tri entre réfugiés politiques et migrants est devenu la chasse aux avantages sociaux des pays européens est trop aléatoire ». Et il se pose la question : « Pourquoi les jeunes qui sont en majorité sur les images des télévisions ne sont pas suffisamment courageux pour défendre leur pays ». Enfin, il est dit que le devoir doit se manifester d'abord en direction de nos pauvres ». La réponse est donc claire : c'est non.

Le groupe Christian Toitot montre que le groupe Seloncourt dynamique et solidaire s'aligne clairement sur la position gouvernementale. L'accueil des réfugiés est non seulement « un devoir humanitaire mais aussi une obligation pour tous les États ayant signé la Convention de Genève en 1951 ». Il insiste sur le nombre réduit de réfugiés à accueillir -24.000-, sur le nombre de maires s'étant déjà engagés à accueillir des réfugiés et que les communes pourront bénéficier d'une aide de l'État et de la Région -1.000 € de chaque entité- et qu'un référent sur le territoire, déjà en place, peut aider l'administration communale dans cette démarche. En rappelant l'histoire des différents exodes accueillis, il dit que l'accueil à Seloncourt est possible et souhaitable et demande à la commune, avec ses moyens matériels et humains, de prendre ses volontés à prendre leurs responsabilités face à ce drame humain.

Le groupe Seloncourt avenir, par la voix du maire Daniel Buchwalder se veut avant tout pragmatique et centrée sur les contingences. Il ne refuse pas le principe de l'accueil d'une famille qui pourrait bénéficier des services publics existants et des ressources de la commune. Le magistrat, comme il l'a écrit précédemment au sous-préfet, indique que la mairie ne dispose pas actuellement d'un logement adapté, ni des moyens humains et des compétences pour assumer l'accompagnement d'une famille dans la durée : hébergement, démarches administratives. C'est oui, peut-être.

(-7232-), (), [Réalisé avec Contrexx® Software](#) Mise à jour:07.03.2016